



Session départementale 22 septembre 2025

Discours d'ouverture de Chaynesse Khirouni, Présidente du conseil départemental

En ce premier jour de session d'une **nouvelle année scolaire**, je souhaite d'abord et avant tout rendre hommage, en notre nom à toutes et à tous, à celles et ceux - équipes éducatives et, plus largement, personnels de l'Education Nationale mais également agent.e.s départementaux.les, associations, artistes... - qui œuvrent au quotidien pour que chaque élève trouve dans les murs de nos collèges les conditions matérielles, humaines, pédagogiques nécessaires à sa réussite et son épanouissement, sans jamais que son origine géographique ou sociale se transforme en assignation.

Permettez-moi également, une nouvelle fois en notre nom à toutes et à tous, de rendre **hommage à une femme engagée**, une femme passionnée. Parmi les fondatrices du Centre d'information sur les droits des femmes de Lunéville, elle présidait l'association Lunéville Château des Lumières et œuvrait sans relâche aux côtés du Département pour la restauration de ce patrimoine d'exception. Marie-Danièle Closse nous a quittés. Nous poursuivrons notre engagement pour le Château en sa mémoire.

Cette rentrée scolaire est aussi une rentrée politique et sociale dans un contexte tout aussi difficile qu'incertain, nationalement bien sûr mais aussi à l'international.

Et comment ne pas avoir des pensées fraternelles pour **le peuple ukrainien** qui continue de subir l'agression du régime russe mais aussi et surtout de résister héroïquement. Les ukrainiennes et les ukrainiens défendent notre liberté, continuons à demeurer à leurs côtés en tant que compatriotes européens. Et comment ne pas évoquer la spirale infernale de violences qui consume le Proche Orient. D'ici quelques heures, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, la République française **reconnaîtra l'Etat de Palestine** aux côtés notamment du Royaume-Uni, du Portugal, de la Belgique, du Luxembourg, de l'Australie, du Canada... Une reconnaissance qui vient réaffirmer que seule une solution à deux Etats permettra à deux peuples de vivre côte-à-côte en paix et en sécurité.

Cette reconnaissance s'accompagne de la « Déclaration de New-York », adoptée par 142

Etats, il y a quelques semaines qui réaffirme également l'appel à un cessez-le-feu immédiat à Gaza, la libération des otages et propose une feuille de route pour un règlement durable du conflit israélo-palestinien. Car oui, le peuple palestinien doit pouvoir disposer d'une patrie.

Oui, il est temps de mettre fin à la folie meurtrière et aux massacres d'innocents qui se déroulent chaque jour sous nos yeux...et il existe un chemin !

Fidèle à l'engagement de longue date qui est celui de notre collectivité pour la paix et qui nous a rassemblé hier pour le Haut Karakagh, pour le Liban, je continuerai, nous continuerons à vouloir faire exister l'espoir. Nous n'avons d'autre parti que celui des populations civiles qui endurent des souffrances indicibles et ne céderons jamais aux voix qui nous somment de choisir parmi les victimes.

Puissent les voix de la paix parvenir à se faire entendre par-dessus le fracas des armes.

Et c'est dans ce contexte tout aussi difficile qu'incertain que j'en viens aux défis qui attendent notre collectivité en cette rentrée.

Des défis au nombre de trois : préserver nos services publics de proximité, veiller à notre cohésion territoriale et, enfin, garantir la justice sociale.

Préserver nos services publics de proximité, d'abord. Dans un moment où la confiance vacille, ils sont un ciment indispensable et l'instrument de la promesse républicaine d'égalité.

Dans nos collèges, cette promesse s'incarne dans des chantiers, des équipements, des innovations, des politiques sociales et culturelles... La politique « Collèges nouvelles générations » se poursuit : les travaux débutent à Toul au collège Croix-de-Metz et à Nancy sur le site du futur collège du plateau de Haye tandis que des restructurations partielles des collèges La Craffe à Nancy et Eugène-François à Gerbéviller sont lancées, après un été ayant permis des travaux importants à Longwy, Vézelize, Neuves-Maisons, Saint-Nicolas-de-Port, Bayon ou encore Colombey-les-Belles. Nous accompagnons aussi la réussite éducative de nos jeunes par de multiples initiatives, du maintien de la gratuité des transports scolaires, en passant par le numérique, l'éducation artistique et culturelle et la citoyenneté.

En complémentarité avec l'Éducation Nationale comme l'illustre la nouvelle Classe à Horaires Aménagés en Mathématiques et en Sciences au collège Langevin-Wallon de Blainville-sur-l'eau qui vise à ouvrir l'horizon des possibles de nos collégiennes et collégiens. Ces investissements sont des leviers d'émancipation, au service de l'égalité.

C'est aussi le sens de notre politique d'accès aux droits. Notre objectif est simple : aucune Meurthe-et-Mosellane, aucun Meurthe-et-Mosellan, ne doit renoncer à ses droits du fait de l'éloignement de son lieu d'habitation, de la complexité d'une démarche ou encore d'une stigmatisation. L'État social n'existe que s'il se tient aux côtés de chacune et chacun, que s'il est accessible à toutes et tous.

L'école et l'accès aux droits garantissent l'égalité, la culture la liberté. Elle arrache chacune et chacun au déterminisme et rend la citoyenneté vivante et participative. Sylvie Duval nous présentera au cours de cette session le schéma départemental de soutien aux actrices et aux acteurs artistiques et culturels. Un acte de résistance face à la fragilisation du

secteur culturel qui subit de plein fouet des coupes budgétaires, par choix politiques ou par contraintes.

Avec comme fil rouge : l'émancipation. Une politique culturelle qui irrigue tous les territoires, partenariale, à la rencontre des publics. Avec **L'Échappée culturelle**, le nouvel appel à projets, artistes, écoles, médiathèques, associations et communes co-produiront des chemins d'accès à la culture là où ils manquent.

Faire de la culture un droit effectif, c'est aussi faire reculer les inégalités, c'est faire République.

Veiller à notre cohésion territoriale, **c'est maintenir l'activité économique et l'emploi** sur notre territoire. Si le Département n'a plus de compétence en matière économique, il dispose néanmoins de leviers, à commencer par notre commande publique dont le bilan 2024 est à l'ordre du jour de cette session et vous sera présenté par Antony Caps. Il ne s'agit pas d'un compte-rendu administratif mais bien de choix politiques : celui de renforcer l'investissement de notre collectivité et celui de garantir des retombées locales. Ils contribuent à sécuriser des carnets de commandes, à accélérer la transition écologique grâce aux clauses environnementales et soutenir l'emploi, y compris des personnes qui en sont le plus éloignées (comme les DEDL, les ARSA) à travers les clauses d'insertion.

Et les résultats sont au rendez-vous. **En 2024, la commande publique départementale, c'est plus de 120 M€**, en hausse de 20% sur les deux dernières années. C'est aussi plus de 60 % des marchés attribués à des entreprises meurthe-et-mosellanes et plus de 80 % à des entreprises régionales ; des délais de paiement exemplaires ; un partenariat renforcé avec les fédérations du bâtiment et des travaux publics ; et, bien sûr, des chantiers structurants en cours, à l'image de la construction **du pont de Méréville**. Cette dynamique ne doit rien au hasard, c'est une stratégie assumée et pérenne : celle de défendre, à travers nos entreprises, des emplois non délocalisables.

C'est dans cette esprit que nous allons à la rencontre des entreprises et des salarié.e.s, des représentants syndicaux comme des directions, quand tout va bien et aussi quand ça va mal. Nous l'avons fait et nous continuerons à le faire à Batilly, auprès de la Sovab, premier employeur privé du département, au moment où l'usine réduisait drastiquement ses effectifs intérimaires, à Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Foug et Toul, aux côtés des salarié.e.s de Saint-Gobain mobilisés face à un bien mal dénommé « pacte social » ; à Custines auprès de NovAsco en redressement judiciaire un an après la reprise de l'usine par un fonds d'investissement britannique qui devait injecter 90 millions d'euros. Il a perçu 85 Millions de financements publics de l'Etat. Il en a versé 1,5 !

On invoque la souveraineté industrielle. Qu'en est-il dans les actes ?

Cette exigence de cohérence nous conduit à affirmer une nécessité qui devrait relever de l'évidence : **la conditionnalité des aides publiques aux entreprises**. Le récent rapport de la commission d'enquête du Sénat, présidée par Olivier Rietmann (LR) et rapporté par Fabien Gay (PC), adopté à l'unanimité -je le souligne-, a confirmé un ordre de grandeur qui permet d'approcher une réalité mal connue : en 2023, les **aides publiques aux entreprises représentaient plus de 200 milliards d'euros**. Plus important encore, ce rapport vient

confirmer l'existence de trous béants dans le suivi et l'évaluation des aides versées. Exiger des contreparties en emplois, en décarbonation, en relocalisation ; encadrer les distributions de dividendes ; harmoniser l'évaluation ; garantir la transparence : ces exigences ne sont en rien attentatoires à l'initiative économique, en rien hostiles à l'entrepreneuriat. Elles sont simplement la condition d'un bon usage de l'argent public et d'une efficacité de notre politique industrielle, au service de notre souveraineté industrielle.

Après des décennies de désindustrialisation et dans un monde en plein bouleversement, nous ne pouvons plus laisser les salaires de nos ouvriers, employés, nos savoir-faire mais également notre capacité à réussir la transition écologique dépendre de chaînes d'approvisionnement vulnérables et de stratégies de profits qui, comble de l'ironie, en arrivent à faire financer par de l'argent public des délocalisations.

La souveraineté que nous défendons est résolument européenne. Elle est tout sauf un repli : elle est une réaffirmation de nos exigences sociales autant qu'environnementales et leur traduction en actes en garantissant notre capacité à produire ici ce qui est vital, à commencer par exemple par nos médicaments.

Et des emplois, des salaires et des droits protégés ici, c'est aussi des emplois, des salaires et des droits protégés là-bas. **Parce que nous défendons le juste échange.**

Dans ce combat, nous prenons notre part. Quand notre collectivité cofinance, avec l'État et la Région Grand Est, la sauvegarde de lignes capillaires fret, nous sécurisons l'approvisionnement de sites industriels, nous supprimons des camions de la route, nous maintenons l'emploi local. Les lignes ferroviaires Conflans-Batilly et Pont-Saint-Vincent-Xeuilley-Rosières-aux-Salines en sont une illustration concrète ;

Pour autant, c'est bien à l'Etat d'assurer une politique nationale ambitieuse et efficace de sauvegarde de nos emplois, de notre tissu économique et industriel.

Et nos investissements doivent être mis au service de la transition écologique. C'est un impératif vital.

Au cours de cette session, nous débattons de trois plans départementaux portant des enjeux cruciaux, vitaux : l'eau, l'arbre et la forêt, allant de pair avec un schéma du patrimoine naturel, qui nous seront proposés par Sylvain Mariette. Protéger les captages d'eau potable, renforcer la protection de nos espaces naturels sensibles, replanter des haies, soutenir une sylviculture durable, l'usage du bois local : c'est faire le choix du vivant. C'est faire le choix des plus fragiles, des plus vulnérables, principales victimes du réchauffement climatique.

Faire le choix des plus vulnérables c'est aussi défendre notre modèle social. Et il n'est plus supportable d'entendre à longueur de journée que le problème serait la supposée générosité de notre modèle social. Non, le problème, c'est la progression inquiétante de la pauvreté du fait d'un choix d'une politique qui génère toujours plus d'inégalités, de précarité, une explosion doublée d'un assèchement des comptes publics consécutif aux baisses d'impôts au bénéfice des grandes entreprises et des grandes fortunes. Cet assèchement, entrepris par les Gouvernements successifs du Président de la République, la

Cour des comptes l'a chiffré à plus de 60 milliards d'euros par an. Dans le même temps, les 500 plus grandes fortunes françaises représentent désormais l'équivalent de plus de 40% du produit intérieur brut. Et si l'on prend le temps de regarder un instant en arrière, sauriez-vous dire comment ce patrimoine a évolué au cours des vingt dernières années ? Entre 2003 et 2023, il a été multiplié par 9,4 ou a augmenté de 844% précisément. Dans le même temps, le taux de pauvreté a grimpé à 15,4 % en 2023, son plus haut niveau depuis 1996, soit près de 10 millions de nos concitoyennes et concitoyens qui vivent sous ce seuil et plus d'une famille monoparentale sur trois touchée.

Telle est la situation ! Sans idéologie, discours, ni baratin. Voilà les faits ! 40 années après la création par Coluche des Restos du cœur. Telle est la réalité du ruissellement cher au Président de la République. **Alors oui, il nous faut plus de justice fiscale. Face à l'urgence sociale, la « taxe Zucman », un impôt plancher de 2 % sur les patrimoines de plus de 100 millions d'euros n'est pas la réponse, mais une réponse.** Je rappelle qu'elle concernerait environ 1800 contribuables et rapporterait de l'ordre de 20 milliards d'euros par an. Je me réjouis qu'aujourd'hui, cette idée progresse dans le débat public national et européen. Même l'électorat du centre et de la droite y est largement favorable. Soutenue par sept Prix Nobel d'économie, elle a fait l'objet d'une proposition de loi votée par les député.e.s en février dernier et rejetée par le Sénat.

Dans le même esprit, il est temps d'ouvrir le chantier du **rééquilibrage des efforts supportés par les revenus du capital et ceux supportés par les revenus du travail.**

Car parler d'économie, c'est aussi parler du travail. On a trop longtemps opposé « coût du travail » et « compétitivité » en oubliant que ce que d'aucuns appellent « les charges » sont en réalité des cotisations. Dit autrement, il s'agit d'une mise en commun, née du programme du Conseil national de la résistance, qui permet de financer la prise en charge des risques sociaux : maladie, retraite, famille, accidents du travail, chômage.

A ce propos, je souhaite rappeler également, contrairement aux fables racontées, que tous nos concitoyennes et concitoyens contribuent aux financements de nos politiques publiques (Education, Santé, Justice, Economie...) par le biais des impôts directs (impôts sur le revenu) ou indirects comme la TVA. Évaluée à plus de 100 milliards d'euros soit 28% du budget, elle représente la recette fiscale la plus importante pour l'Etat.

Face à la fragilisation de notre cohésion sociale, le vrai coût, c'est celui du renoncement : renoncer à soigner, renoncer à éduquer, à former, renoncer à protéger, renoncer à la justice, ...

C'est pourquoi, dans notre Département, en Meurthe-et-Moselle, nous considérons les allocations individuelles de solidarité comme des investissements sociaux.

Nous réfutons le terme d'assistantat pour lui préférer celui de solidarité.

Il est temps que le Président de la République et son désormais septième Premier Ministre acceptent de voir l'impasse dans laquelle ils ont conduit le pays, une impasse budgétaire et démocratique.

Il est temps que le Président de la République soit à l'écoute des Françaises et des Français qui aspirent à plus de justice sociale.

Quant à notre assemblée, malgré les difficultés, nous faisons le choix de l'action plutôt que celui de la résignation.

Face aux attaques permanentes de notre modèle social, aux discours de stigmatisation, nous continuerons à défendre notre République et ses valeurs.

Je vous remercie.